



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 11 JUIN 2020

Accusé de réception en préfecture  
066-216600882-20200611-2020-28-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2020  
Date de réception préfecture : 12/06/2020

Date de convocation :  
04/06/2020

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le onze juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Claudie SERRE, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2020/28 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE) DE LA COMMUNE.**

**Le conseil municipal,**

Vu les seuils applicables aux marchés passés en application du code de la commande publique,  
Le Maire propose de créer une commission MAPA qui sera chargée d'examiner les candidatures et les offres, pour donner son avis sur le choix des entreprises, en ce qui concerne les MAPA d'au moins 40 000 € HT.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**DECIDE** la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés supérieurs à 40 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;

**PRECISE** que la commission MAPA pourra proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;

**PRÉCISE** que la commission MAPA sera présidée par le Maire et sera composée des mêmes membres que pour la commission CAO.

**Titulaires** : Madame Françoise CRISTOFOL, M. Alain DOMENECH, Madame Evelyne FUENTES, M. Jérôme PARRILLA, M. Jean-Philippe LECOINNET

**Suppléants** : M. Claude AYMERICH, Madame Naima METLAINE, Madame Caroline MERLE, M. Xavier BERAGUAS, M. Georges LLOBET

**PRECISE** que chaque membre susvisé aura voix délibérative ;

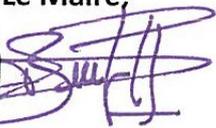
**PRECISE** qu'il n'y aura pas de quorum obligatoire et que la convocation de la commission MAPA suivra les règles identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;

**PRECISE** que seront convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :

- le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet ;
- le directeur et/ou un collaborateur compétent dans le domaine des marchés publics ;
- tout autre personne sur invitation du Maire.

**DONNE DELEGATION** au Maire, en application de l'article L2122-22 4° du CGCT et pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation de pouvoir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 11 juin 2020

  
Le Maire,  
  
William BURGHOFFER